



## PROCES-VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

Le 26 janvier 2026

Lieu : Visioconférence

Le vice-président :

M. BERTIN Denis

Le secrétaire :

M. PIERROT Joffrey

# **ORDRE DU JOUR :**

1 – Ouverture de session

2 - Coupe Futsal : Tirage au sort et  
modifications du règlement

3 – Point sur le Championnat

4 – Point sur la finale de Coupe.

5 – Point sur l’organisation du Tournoi

6 – Organisation de la finale de juin 2026  
(D1 Futsal)

7 – Questions diverses

8 – Clôture de la session

## **1 – Ouverture de session :**

### **Participants :**

- ➔ M. BERTIN Denis, Vice-président de la commission.
- ➔ M. PIERROT Joffrey, Secrétaire de la commission.
- ➔ M. BRUERRE Mickaël, Membre de la commission.
- ➔ M. DAST Sébastien, Membre de la commission.
- ➔ MME. OUDART Valérie, Membre de la commission.
- ➔ M. AMEDRO Eric, Membre de la commission.

### **Absents excusés :**

- ➔ M.GADROY Grégory, Président de la commission
- ➔ M. LECUYER Alain, Membre de la commission
- ➔ M. SERVAIS Alexis, Membre de la commission.

-----//-----

## **2 – Coupe Futsal : Tirage au sort et modifications du règlement :**

a/ Ci-dessous, le tableau des rencontres suite tirage au sort :

<b><i>CLUB RECEVANT</i></b>	<b><i>CLUB VISITEUR</i></b>
SEZANNE FUTSAL	SUIPPES FC
ARGONNE FC*	FC NEC
RMF	WITRY LES REIMS
COTE DES BLANCS	ST MARTIN SUR LE PRE*

\* : Sous réserve d'inscription.

**1<sup>er</sup> tour : Semaine 08 (du 16 au 20 février 2026).**

b/ De même, les modifications qui suivent seront apportées au règlement de la Coupe :

➔ **ARTICLE 3 :**

Mentionner « ***Une seule équipe par club pourra être engagée dans la compétition*** » en lieu et place de « *Les clubs engageant plusieurs équipes doivent transmettre au District une liste bloquée de joueurs pour ses équipes. Aucun joueur ne pourra évoluer dans les deux équipes. Le dépôt doit s'effectuer au plus tard 8 jours avant le début de la compétition, le District se chargeant de contrôler le respect de cette disposition.* »

➔ **ARTICLE 7 :**

Ajout de la mention en gras qui suit : « ***En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation. Les équipes se départagent par l'épreuve des tirs aux buts (3 tirs au but puis mort subite).*** »

➔ **ARTICLE 8 :**

Mentionner « ***Lors des rencontres, elles sont dirigées par deux arbitres officiels désignés par la Commission départementale de l'Arbitrage. L'absence d'arbitre n'est pas un motif de report de match.*** » en lieu et place de « *Lors des rencontres, elles sont dirigées par un arbitre officiel désigné par la Commission départementale de l'Arbitrage et par un arbitre bénévole licencié (avec visite médicale) majeur du club recevant. Sauf pour les ½ finale et finale, elles seront dirigées par deux arbitres officiels. Un joueur inscrit sur la feuille de match peut officier en tant qu'arbitre assistant. Tout changement d'arbitre ne peut intervenir qu'à la mi-temps. En cas d'absence de l'arbitre principal, l'arbitrage est assuré par deux licenciés bénévoles (un de chaque club) avec visite médicale qui ne peuvent être des joueurs inscrits sur la feuille de match. Il en va de même en cas de blessure de l'arbitre, tirage à la pièce pour les bénévoles. L'absence d'arbitre n'est pas un motif de report de match.* »

**Charge au secrétaire de la commission d'apporter les modifications nécessaires dans le texte original, après validation de la commission FUTSAL, pour transmission au service compétition du district de la MARNE (51).**

## **3 – Point sur le Championnat :**

- ➔ Aucune remarque sur le championnat en cours qui se déroule normalement.
- ➔ Rappel sur la réserve : COTE DES BLANCS / SEZANNE FUTSAL (**Attente commission**).

-----//-----

## **4 – Point sur la finale de coupe :**

- ➔ Finale de la coupe se déroulera au gymnase de TAISSY (51).
- ➔ Rendez-vous le 13 juin 2026.
- ➔ Les équipes auront l'heure du rendez-vous 15 jours avant la finale.

-----//-----

## **5 – Point sur l'organisation du tournoi :**

- ➔ Voir pour qu'un club support soit désigné ou voir si un club est volontaire (**Demander au district une communication sur le sujet**).
- ➔ Club support devra se situer non loin de CHALONS EN C. (51).
- ➔ Engagement des équipes du district FUTSAL + équipes en herbe volontaires pour arriver à un total de 10 équipes.
- ➔ Pour rappel : âge de 16 ans minimum pour participer.
- ➔ Date proposée : semaine 25 ou semaine 26 (20 juin ou 27 juin).

## **6 – Organisation de la finale de juin 2026 (D1 Futsal) :**

- ➔ Pas d'observation ou de proposition si ce n'est que l'organisation de cette finale relève d'une gestion du District.
- ➔ Finale se déroulera au Complexe René TYS à REIMS (51).

-----//-----

## **7 – Question diverses :**

### QUESTIONS M. DAST :

- ➔ Question : Le traçage du terrain en district est-il obligatoire ou non ?  
Réponse : NON.
- ➔ Question : Si l'arbitre demande à ce que les lignes soient tracées ?  
Réponse : LE FAIRE.

-----//-----

## **8 – Clôture de la session :**

Aucune autre observation apportée suite tour de table.

**Fin de session à 20 heures 50**